

# **Critères de référence en vue de l'évaluation des candidatures des enseignants-chercheurs à la PEDR**

**5<sup>ème</sup> section du CNU - Mandature 2019 – 2023**

Les critères de référence en vue de l'évaluation des candidatures des enseignants-chercheurs à la PEDR sont rappelés ci-après.

## **1. Publications : A/ B/ C**

- Articles considérés comme les plus significatifs sur les 4 dernières années
- Ouvrages ou direction d'ouvrages
- Autres publications considérées comme très significatives

*Préciser pour chaque publication : classement revue HCERES (en précisant le rang) pour les articles, éditeur pour les ouvrages, etc.*

## **2. Encadrement doctoral : A/ B/ C**

Liste exhaustive pour les 4 dernières années.

*Préciser pour chaque docteur : nom, prénom, sujet, financement, durée de la thèse, taux d'encadrement, situation actuelle du docteur*

## **3. Rayonnement scientifique : A/ B/ C**

- Prix et distinctions
- Participation ANR, ERC, LABEX, IDEX ...
- Invitations dans universités pour séjour scientifique, pour conférence
- Diffusion dans les médias, participation à des débats spécialisés, vulgarisation
- Expertise publique

## **4. Responsabilités scientifiques : A/ B/ C**

- Direction ou co-direction d'Unité de Recherche
- Membre actif d'instances d'évaluation de la recherche (ex : CNU, CoNRS, HCERES)
- Pilotage de contrats de recherche (ex : PCRD, ERC, ANR ...)
- Editeur de revue scientifique / d'un numéro spécial / d'un ouvrage
- Organisation de colloques/ participations à colloques
- Rapporteur pour des revues internationales / nationales

**Note globale : A/ B/ C**